



Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 824/04/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances Locales

7.2 Fiscalité

Vote des Taux d'imposition 2021

Le Président rappelle aux membres du Conseil les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire de fixer chaque année les taux des Taxes Foncières, de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation Foncière des Entreprises perçues par la Communauté de Communes.

La suppression de la taxe d'habitation pour une majorité de foyers ayant déjà été acquise, elle entrera progressivement en vigueur pour les foyers les plus aisés à compter de 2021. Le produit de cette taxe est compensé pour les Communautés de Communes par une fraction de TVA équivalente au produit perçu en 2020.

En-dehors de cette évolution majeure, le projet de budget pour l'année 2021 a été construit sur la base des taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 18 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,81%

Le Président dresse ainsi la liste de toutes les infrastructures intercommunales existantes sur le territoire des attentes aussi bien des Élus que des concitoyens en matière de services, des coûts d'exploitation des bâtiments et plus particulièrement du Centre Aquatique Atoo-o, de l'accompagnement de la jeunesse, du développement économique.

Il souligne aussi la contribution moyenne par foyer fiscal en matière de foncier bâti qui ne couvre même pas le déficit d'exploitation du Centre Aquatique Atoo-o.

Ainsi, la marge de manœuvre financière de l'intercommunalité s'éteint en matière d'autofinancement alors que les Élus se sont engagés sur des programmes qu'ils jugent indispensables au territoire.

Il propose donc d'ajuster les impôts fonciers afin de garantir les moyens financiers pour faire face aux dépenses de fonctionnement et poursuivre le programme de construction de Groupes scolaires intercommunaux et périscolaires afin que tous nos concitoyens puissent bénéficier du même service.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles 1636 B sexies, septies et 1639 A du Code Général des Impôts ;
VU la proposition du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;
VU les explications du Président et du Vice-Président chargé des Finances ;
Considérant les observations des uns et des autres et le débat qui s'en suivi ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 comme suit :
 - **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4 %**
 - **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 18 %**
- **DÉCIDE** de **maintenir** la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au taux de **21,81 %** de 2020.
- **PRÉCISE** qu'en maintenant le taux 2021 à 21,81% la Communauté de Communes met en réserve, au titre de cet exercice, **0,18%** (21,99 - 21,81) ce qui donnera un taux de mise en réserve total de **0,22 %** (0,04 non utilisé de 2019 + 0,18 de 2020).
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

31 voix pour

6 votes contre (Bernard INGWILLER, Nicolas RODRIGUEZ, Jérôme GUERREIRO, Bernard LIENHARD, Pascal WICKER, Jeannot KREBS)

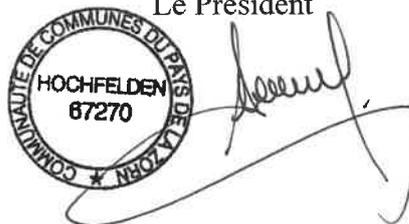
1 abstention (Gilbert STEINMETZ)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **16 AVR. 2021**

Le Président





Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 825/04/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances Locales

7.2 Fiscalité

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations et lutte contre l'Érosion : fixation du produit de la Taxe GEMAPI 2021

Le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI et que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Conformément à l'article 1530 bis, le produit de la taxe prévue est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes ont procurées l'année précédente.

Pour les périmètres relevant de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, le SDEA émettra un appel à contributions vers la Communauté de Communes dont le montant total sera égal au montant cumulé :

- 1) de la taxe GEMAPI pour l'exercice de la compétence GEMAPI,
- 2) des sommes budgétées pour l'exercice des compétences correspondant aux alinéas 4 et 12 de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement, qui seront financées par le budget général de la Collectivité.

Le Conseil Communautaire,

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, et plus particulièrement ses articles 56 à 59, portant sur la nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) et plus particulièrement son article 76, modifiant le texte susvisé en rendant la compétence GEMAPI obligatoire au 1^{er} janvier 2018 ;

VU les dispositions des Articles L.211-7 et L.211-7-2 du Code de l'Environnement et des Articles 1379 et 1530 bis du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2016 instaurant la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'article 164 de la Loi de Finances pour 2019 ;

VU le programme de travaux 2021 sur le territoire ;

Et après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE** le produit de ladite taxe à 150 000 € pour l'année 2021.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

35 voix pour

2 votes contre (Bernard LIENHARD et Jeannot KREBS)

1 abstention (Nicolas RODRIGUEZ)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **16 AVR. 2021**

Le Président





DCC 826/04/2021

Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Budget Primitif Principal 2021

Le Président donne lecture du projet de budget, service par service, pour l'exercice 2021. Il donne à cet effet les explications nécessaires tant en dépenses qu'en recettes et justifie les principales variations.

Il note également que ce budget reflète en investissement les décisions prises par le Conseil Communautaire et souligne que l'autofinancement prévisionnel s'élève à 533 513 €.

L'ensemble du Budget Primitif et les éléments financiers tant en matière fiscale qu'en situation de la dette ont été communiqués aux membres du Conseil Communautaire à l'appui de la convocation afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

En l'absence d'observation, le Président soumet le projet de **Budget Primitif PRINCIPAL 2021** à l'Assemblée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2021, le **Budget Primitif PRINCIPAL** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 979 272,25 €
Recettes : 5 979 272,25 €

Section d'investissement

Dépenses : 6 506 653,08 €
Recettes : 6 506 653,08 €

➤ **PROPOSE DE RENOUELER**, pour 2021, les subventions inscrites au budget pour les différents organismes, EPCI, Associations qui assurent des prestations de service pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

• PETR AKochZorn	20 000 €
• FDMJC Alsace (animation jeunesse)	27 500 €
• Brasserie Météor (point d'accueil touristique)	10 000 €
• ALEF (périscolaires)	340 000 €
• AASBR (multi-accueil et RAM)	170 000 €
• Office de tourisme « Le Beau Jardin »	80 000 €
• Initiative Pays de Saverne (développement économique)	1 500 €
• Mission Locale (emploi - insertion)	14 000 €

33 voix pour

5 votes contre (Bernard INGWILLER, Jérôme GUERREIRO, Bernard LIENHARD, Pascal WICKER, Jeannot KREBS)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **16 AVR. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, written over the official stamp.



Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 827/04/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du mercredi 14 avril 2021**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPPI Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00**Secrétaire de séance** M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Budget Annexe ordures ménagères : décision modificative n° 01-2021 : report des résultats

Le Président rappelle que par délibération du 25 février 2021, le Conseil Communautaire avait approuvé le Compte Administratif Annexe Ordures Ménagères 2020, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	1 104 243,93 €	2 810 393,58 €	1 706 149,65 €	Excédent
Investissement	179 809,35 €	250 387,45 €	70 578,10 €	Excédent
Balance générale			1 776 727,75 €	Excédent global

Et par conséquent l'affectation des résultats 2020, suivante :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	70 578,10 €
Article 1068 « Affectation en réserve »	900 000,00 €
Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	806 149,65 €

En raison d'une dernière écriture de dotation d'amortissement et sur interpellation de Madame FISCHER, Trésorière, la balance du Compte Administratif doit être modifiée ainsi (l'excédent global reste inchangé, soit 1 776 727,75 € au 31/12/2020) :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	1 104 819,79 €	2 810 393,58 €	1 705 573,79 €	Excédent
Investissement	179 809,35 €	250 963,31 €	71 153,96 €	Excédent
Balance générale			1 776 727,75 €	Excédent global

Les écritures d'affectation de résultat ayant été validées dans le budget primitif 2021 conformément à la délibération du 25 février 2021, il y a lieu de prendre une décision modificative pour actualiser cette affectation de résultat.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 810/02/2021 en date du 25 février 2021 ;
VU la dernière écriture de dotation d'amortissement ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Investissement :

Recettes :

001 Résultat d'investissement reporté	+ 575,86 €
021 Virement de la section de fonctionnement :	- 575,86 €

Fonctionnement :

Recettes :

002 Résultat de fonctionnement reporté	- 575,86 €
--	------------

Dépenses :

023 Virement à la section d'investissement	- 575,86 €
--	------------

➤ **AFFECTE** les résultats du Compte Administratif Annexe Ordures Ménagères 2020, comme suit :

Article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	71 153,96 €
Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	1 705 373,79 €

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **16 AVR. 2021**

Le Président



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays de la Zorn' with 'HOCHFELDEN 67270' in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.



Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 828/04/2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Autorisations de Programme

Le Président rappelle que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme, des Crédits de paiement et des Autorisations d'engagement.

Les **Autorisations de Programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Compte tenu de l'avancement des dossiers de travaux et des dispositions règlementaires autorisant une révision annuelle de ces Autorisations de Programme, nous vous proposons de les réviser avec leurs montants respectifs pour 2021 afin qu'elles soient conformes aux écritures budgétaires.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 18 juin 2020 fixant les Autorisations de Programme, Crédits de paiement et Autorisations d'engagement pour la période 2020-2025.

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, au titre de l'année 2021, les **Autorisations de Programme** suivantes :

OPÉRATION	Crédits de paiement						TOTAL
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Groupe scolaire intercommunal Alteckendorf							
2313 Travaux	500 000	2 000 000	3 700 000	2 000 000			8 200 000 €
Groupe scolaire intercommunal Schwindratzheim							
2313 Travaux	150 000	1 500 000	3 000 000	2 500 000	1 500 000		8 650 000 €
Groupe scolaire intercommunal Hochfelden							
2313 Travaux	60 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 940 000	10 000 000 €
Hall sportif							
21314 Travaux	1 200 000	300 000					1 500 000 €
Zone d'activité de Hochfelden							
2128	160 000	355 000	1 500 000	1 785 000			3 800 000 €

34 voix pour

4 votes contre (Bernard INGWILLER, Bernard LIENHARD, Pascal WICKER, Jeannot KREBS)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **16 AVR. 2021**

Le Président





DCC 829/04/2021

Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances Locales

7.5 Subventions

Subventions annuelles de fonctionnement aux Coopératives Scolaires

Le Président rappelle que par délibérations du 5 mars 2020 et du 4 février 2021 le Conseil Communautaire avait voté, pour des raisons de simplifications comptables, de charges de travail et alléger les flux entre intercommunalité, Commune et Directions d'écoles, des crédits par élèves en versant une subvention aux Coopératives Scolaires du Groupe Scolaire La Décapole à Wickersheim, du Groupe Scolaire Au Clair de Lune à Wingersheim les Quatre Bans et les écoles de Hochfelden/Schaffhouse-sur-Zorn.

Il explique que cette méthode a été contestée par l'Éducation Nationale entre autres, qui dispense les enseignants de toute responsabilité de gestion des deniers publics. La légalité de ces attributions de subventions n'est donc pas assurée.

Le Service comptable de la Communauté de Communes a ainsi retenu le mandatement intégral des subventions aux Coopératives du Groupe Scolaire Intercommunal La Décapole à Wickersheim et du Groupe Scolaire Intercommunal Au Clair de Lune à Wingersheim les Quatre Bans.

Cependant, le mandatement des subventions a été effectué pour les Coopératives des écoles maternelle de Hochfelden (2 509 €) et de Schaffouse/Zorn (1 125 €), que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn peut récupérer intégralement (car le personnel enseignant n'avait pas entamé les crédits).

Par contre, l'École élémentaire de Hochfelden avait entamé ses crédits pour un montant de 571,85 € sur 5 147,50 € de subvention.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ANNULE** les délibérations n° 660/03/2020 du 5 mars 2020, n° 801/02/2021 et 802/02/2021 du 4 février 2021 fixant les subventions annuelles de fonctionnement aux Coopératives Scolaires.

- **DÉCIDE** de mettre en recouvrement les montants totaux versés aux Coopératives des écoles :
 - École maternelle de Hochfelden : 2 509 €,
 - École de Schaffhouse/Zorn : 1 125 €,
- **PREND ACTE** de la dépense déjà effectuée d'un montant de **571,85 €** qui a été prise en charge par la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire de Hochfelden.
- **DÉCIDE** de mettre en recouvrement la somme de **4 575,65 €** auprès de la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire de Hochfelden.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président





DCC 830/04/2021

Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf : attribution du lot 22 - Tableaux Blancs Interactifs

Le Président rappelle que par délibération du 4 février 2021, le Conseil Communautaire a attribué les marchés de travaux pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf pour un montant total de 5 280 317,70 € HT.

Le lot n° 18 - Nettoyage de finition avait été annulé et le lot n° 22 - Tableaux blancs interactifs avait été déclaré sans suite en raison de l'absence d'offres.

Sur trois sollicitations d'entreprises en date du 23 mars dernier, la Communauté de Communes n'a reçu qu'une seule offre de l'entreprise Alsace Micro Services à Colmar.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 4 février 2021 attribuant les marchés de travaux pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf ;

Considérant la consultation d'entreprises pour la fourniture de Tableaux Blancs Interactifs conformément au Cahier de charges établi par l'architecte ;

Considérant l'offre unique remise par la société Alsace Micro Services sise Colmar ;

Considérant l'analyse et les conclusions de l'équipe d'architectes ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le marché du lot n° 22 - Tableaux Blancs Interactifs avec l'entreprise **ALSACE MICRO SERVICES** sise 5 rue Saint Eloi 68000 COLMAR pour un montant de **BASE** de **38 296,80 € HT.**

- **RETIENT la variante n° 1** : remplacement des vidéoprojecteurs par des vidéoprojecteurs laser d'un montant de **13 680,00 € HT**, soit un marché **TOTAL** de **51 976,80 € HT**.

- **AUTORISE** le Président à signer :
 - Ledit marché,
 - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
 - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

- **CONSTATE** ainsi que le montant **TOTAL** des marchés, variantes incluses, s'élève à **5 332 294,50 € HT** pour une estimation évaluée à 5 708 754 € HT.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays de Hochfelden 67270'. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HOCHFELDEN' around the perimeter and 'HOCHFELDEN 67270' in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.



DCC 831/04/2021

Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

3. Domaine et Patrimoine

3.1 Acquisitions

Réalisation d'une Zone d'Activités intercommunale à Wilwisheim : acquisition de la parcelle provisoirement cadastrée section 33 n° 2/62 appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Wilwisheim

Le Président rappelle que l'aménagement de la Zone d'Activités à Wilwisheim englobe également la réalisation d'un carrefour giratoire formant aussi sécurisation d'entrée de village.

Ce carrefour et cette Zone d'Activités intègrent le chemin d'exploitation, ayant fait l'objet d'un Procès-Verbal d'arpentage, cadastré provisoirement section 33 n° 2/62 d'une contenance totale de 7,21 ares, appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Wilwisheim qu'il convient d'acquérir.

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Wilwisheim, a par délibération du 25 janvier 2021, décidé de vendre la parcelle concernée à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au prix de 500 € l'are.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2019 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la réalisation d'une Zone d'Activités intercommunale à Wilwisheim ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 août 2020 portant Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour les travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération de la Zone d'Activités à Wilwisheim ;

VU la délibération du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Wilwisheim du 25 janvier 2021 décidant de vendre la parcelle cadastrée provisoirement section 33 n° 2/62 à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU le Procès-Verbal d'arpentage établi par le Cabinet LAMBERT Géomètres-Experts sis Brumath ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée provisoirement **section 33 n° 2/62 d'une contenance totale de 7,21 ares** appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Wilwisheim au prix de **500 €/are**, soit un montant total de **3 605 €**.
- **CHARGE** l'Office Notarial de Maître Thierry BECHMANN à Hochfelden de la rédaction de cet acte.
- **PREND** en charge les frais d'actes correspondants.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel', is written over a circular official stamp.





DCC 832/04/2021

Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

1. Commande publique

1.1 Marché public

Réaménagement de la déchèterie de Mutzenhouse : attribution des marchés de travaux

Le Vice-Président en charge de l'Environnement rappelle que par délibération du 5 avril 2018 le Conseil Communautaire avait décidé le lancement d'une étude pour l'extension et la modernisation de la déchèterie de Mutzenhouse et avait, par délibération du 31 mai 2018, confié l'étude de faisabilité au Bureau M2i de Wingersheim les Quatre Bans, pour un coût d'objectif prévisionnel de 360 000 € HT de travaux.

Le bureau d'études a ainsi établi l'Avant-Projet Définitif qui a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 pour un montant estimatif des travaux s'élevant à 527 160 € HT.

La consultation des marchés a été lancée en procédure adaptée ouverte conformément aux articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 5 avril 2018 lançant une étude pour le réaménagement de la déchèterie de Mutzenhouse ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 31 mai 2018 désignant le Bureau M2i sis Wingersheim les Quatre Bans, maître d'œuvre du projet ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2020 approuvant l'avant-projet Définitif ;

VU la consultation des marchés lancée sur la plateforme AlsaceMarchesPublics en date du 24 février 2021 et la remise des plis fixée au 25 mars 2021 ;

VU l'analyse des offres par le Bureau M2i ;

VU les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant les critères de sélection et les points attribués à chaque entreprise ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution des marchés de travaux (montant de BASE) telle que présentée :
 - **Lot 1 : Travaux de voirie, de réseaux humides et de réseaux secs**
TRABET sis 35 rue des Aviateurs 67500 Haguenau
348 765,25 € HT
 - **Lot 2 : Travaux de parachèvements paysagers**
JARDINS GOTTRI sis 16 rue des Haies 67170 Berstheim
45 821,50 € HT
 - **Lot 3 : Travaux de construction du poste de surveillance**
CBA sis ZAC du Sury - 2 rue de la Forêt 67550 Vendenheim
108 917,05 € HT
- **PREND ACTE** du montant **TOTAL** des marchés de travaux qui s'élève à **503 503,80 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer
 - Les marchés des entreprises,
 - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
 - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Brunel", written over a horizontal line.



Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 833/04/2021

Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuella, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

1. Commande publique

1.6 Maîtrise d'oeuvre

Réaménagement de la déchèterie de Mutzenhouse : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le Bureau M2i

Par délibération du 31 mars 2018, le Conseil Communautaire a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement et la modernisation de la déchèterie de Mutzenhouse au Bureau M2i sis Wingersheim les Quatre Bans avec un taux de rémunération de 6,40 % sur la base d'une enveloppe financière de travaux de 360 000 € HT, soit un montant d'honoraires de 23 040 € HT.

Le Conseil Communautaire a validé, en date du 10 décembre 2020, l'Avant-Projet Définitif avec un nouveau montant estimatif de travaux s'élevant à 527 160 € HT en raison de l'ajout de travaux complémentaires au projet initial.

Il convient donc de réajuster le marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le Bureau M2i et d'autoriser le Président à signer un avenant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le Bureau M2i sis Wingersheim les Quatre Bans, pour un montant de **9 686,09 € HT**.
- **PORTE** le montant total du marché à **32 726,09 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu avec le Bureau M2i

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**



Le Président



Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 834/04/2021

Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

Renouvellement de la convention avec OCAD3E

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour l'année 2021 par arrêté du 23 décembre 2020.

Le Cahier des charges se rapportant à cet agrément concerne notamment les lampes usagées qui sont collectées sur nos déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse. Toutes les lampes sont concernées à l'exception des lampes à filaments.

En effet, les lampes sont des équipements électriques particuliers :

- Elles sont utilisées partout et par tous (collectivités locales, professionnels, ménages et assimilés, ...),
- Ce sont des déchets fragiles qui ne peuvent être collectés en mélange avec les autres DEEE,
- Leur faible consommation électrique et leur durée de vie en font des produits écologiquement vertueux dont les Pouvoirs Publics encouragent activement l'utilisation.

Il y a lieu d'autoriser le Président à signer une convention avec OCAD3E ainsi qu'une convention avec écosystème éco-organisme en charge de la collecte de ces lampes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conventions relatives aux lampes usagers entre OCAD3E, Ecosystem et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**



Le Président



DCC 835/04/2021

Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances locales

7.10 Divers

Révision des tarifs du Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden

Les tarifs du Centre Aquatique Atoo-o sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Suite aux difficultés d'exploitation 2020 et compte tenu des tarifs pratiqués dans les bassins d'autres territoires, il est proposé de revaloriser les montants **à compter du 1^{er} mai 2021**, comme suit :

Entrée piscine pour public	Tarifs à compter du 01/05/2021
Unitaire Adulte	5,00 €
Enfant 0-3 ans	GRATUIT
Enfant 3-17 ans	3,00 €
Etudiant (avec justificatif)	3,00 €
Carte Famille	27,00 €
+ Unitaire Adulte	3,00 €
+ Unitaire Enfant	2,00 €
Carte 10 H	24,00 €
Carte 20 H	43,00 €
Carte 25 H	
Carte 30 H	56,00 €
10 entrées adultes	40,00 €
10 entrées étudiants	25,00 €
10 entrées -17 ans	25,00 €
CE adulte	4,00 €
CE enfant	2,50 €
ALSH (accueil de loisirs)	2,50 €
Groupe associatif (10 personnes et plus)	3,50 €

Entrée Espace forme pour public	Tarifs à compter du 01/05/2021
Carte unitaire	8,80 €
Carte mensuelle	55,00 €
Carte trimestrielle	110,00 €
10 entrées forme	72,00 €
5 entrées forme	39,00 €
Différentiel piscine-espace forme	4,00 €
CE unitaire	7,40 €

Activités	Tarifs à compter du 01/05/2021
AQUAGYM	
10 séances aquagym CCPZ	88,00 €
30 séances aquagym CCPZ	242,00 €
10 séances aquagym hors CCPZ	99,00 €
30 séances aquagym hors CCPZ	275,00 €
séance unitaire	12,00 €
COURS COLLECTIFS ENFANTS	
1er enfant 10 séances	66,00 €
1er enfant 30 séances	176,00 €
2ème, 3ème enfant 10 séances	55,00 €
2ème, 3ème enfant 30 séances	165,00 €
AQUABIKE	
1 séance	14,50 €
3 séances	39,00 €
location 1/2 heure	4,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs du Centre Aquatique Atoo-o présentés ci-dessus.
- **FIXE** la mise en œuvre des nouveaux tarifs à compter du **1^{er} mai 2021**.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président



[Signature]



Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 836/04/2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

4. Fonction publique

4.1 Personnel titulaire

Postes d'Adjoints Administratifs au Centre Aquatique Atoo-o : diminution de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) de 10 %

Le Président expose que le temps de travail des trois agents d'accueil du Centre Aquatique Atoo-o est annualisé compte tenu des amplitudes horaires. Il ressort chaque année qu'ils n'atteignent pas le quota rémunéré.

Il ajoute que les agents d'accueil avaient bénéficié d'heures complémentaires pour remise des recettes en espèces au Trésor Public. Suite à la modernisation des flux et la réforme des trésoreries, il a été mis fin à ce travail et trajet exceptionnel pour porter des fonds en trésorerie.

En conséquence, une réduction des horaires se justifie et il est préférable si nécessaire de verser aux agents en fin d'année des heures complémentaires en lieu et place de la réduction de leurs congés pour dépassement de rémunération sur leur durée de service.

Il est ainsi proposé de réduire la durée hebdomadaire de service de 10 % pour passer de 25/35^{ème} à 22,5/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MODIFIER** les trois postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux, affectés au Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden, actuellement basés sur un coefficient d'emploi de 25/35^{ème}.
- **PRÉCISE** que le nouveau coefficient d'emploi de ces trois postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux sera de **22,5/35^{ème}** à compter du **1^{er} mai 2021**.

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette modification de durée hebdomadaire de service.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.', written over a circular official stamp.





Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 837/04/2021

Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Signalétique de la Maison de Pays « France Services »

Par arrêté Préfectoral du 15 octobre 2020, notre Maison de Pays a été homologuée « Espace France Services » compte tenu des services rendus à la population à travers différents organismes dont nos agents d'accueil assurent la liaison.

Ce classement nous permet de continuer à bénéficier d'une dotation de l'État de 30 000 € par an. À ce jour, nous n'avons aucune enseigne extérieure qui nous identifie clairement comme « France Services ».

Des études ont été menées et des devis sollicités pour mettre en place un TOTEM, une plaque « France Services » et renforcer l'écriture « Maison du Pays de la Zorn » en façade.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la mise en place d'une signalétique « **France Services** » à l'extérieur de la Maison du Pays de la Zorn ainsi que le renforcement de l'écriture « Maison du Pays de la Zorn » en façade.
- **APPROUVE** la proposition financière établie par la société **INOVAL SIGNALÉTIQUE** sise 11 rue Louise Michel 67200 Strasbourg pour un montant total de **7 285,00 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président





Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

DCC 838/04/2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWBIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

8. Domaines de compétences

8.4 Aménagement du territoire

Aménagement et entretien du sentier de randonnée pédestre : signature d'une convention avec la Fédération Française de Randonnée

Lors de la mise en œuvre de ce programme de randonnée pédestre à travers notre territoire et des chemins qui ont été identifiés pour cette cause, les Communes ou les Associations Foncières s'étaient engagées à entretenir ces sentiers de randonnée.

Cet engagement semble parfois avoir été oublié et la Fédération Française de Randonnée s'active à titre gratuit depuis de nombreuses années pour maintenir la signalétique, etc... afin de pérenniser ce chemin pédestre à travers nos espaces naturels.

Il est ainsi proposé de signer une convention d'indemnisation avec la Fédération Française de Randonnée, à la fois pour le matériel, que pour les heures de bénévolat nécessaires à l'entretien de ces sentiers.

Les Conseillers Communautaires, après avoir fait lecture de la convention annexée à leur convocation :

- **APPROUVE** la convention entre le Comité des Territoires d'Alsace de la Fédération Française de Randonnée et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

22 AVR. 2021

Le Président





DCC 839/04/2021

Date de la convocation jeudi 8 avril 2021

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, STEINMETZ Gilbert (suppléant de ADAM Raphaël), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 02

HIPP Alain (à SCHOLLER Manuela), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges)

Absents excusés 00

Secrétaire de séance M. LENTZ Patrick, Maire de Hohfrankenheim

7. Finances Locales

7.5 Subventions

Subventions aux Associations pour l'année 2021

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a mis en place le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative.

Le Conseil Communautaire,

Considérant les demandes pour l'année 2021 au titre de :

- la fiche n° 1 : « École de formation des jeunes »
- la fiche n° 2 : « Cofinancement des postes de formateur »
- la fiche n° 3 : « Aide à la formation du personnel d'encadrement »
- le poste de Direction de l'École de Musique du Pays de la Zorn

Considérant la prise en compte dans le calcul de la Fiche n° 2 du dispositif de chômage partiel dont certaines Associations ont bénéficié en 2020 suite à la pandémie de COVID-19 ;

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux Associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de **39 274,62 €** réparti comme suit :

Fiche 1 « École de formation des jeunes » :

Badminton Club Schwindratzheim	34 jeunes	340 €
Tennis Club du Pays de la Zorn	77 jeunes	770 €
Hochfelden Dettwiller Handball	59 jeunes	590 €
Zorn Tennis de Table	35 jeunes	350 €
École de Musique du Pays de la Zorn	100 jeunes	1 000 €
Natation Hochfelden	100 jeunes	1 000 €
TOTAL		<u>4 050 €</u>

Fiche 2 « Cofinancement des postes de formateurs salariés » :

	Solde 2020 (25%)	Année 2021 (75%)	TOTAL
EMPZ	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000 €
TCPZ	-638,98 €	971,12 €	332,14 €
Natation Hochfelden	-107,52 €	3 000,00 €	2 892,48 €
			23 224,62 €

Fiche 3 « Aide à la formation du personnel d'encadrement » :

Natation Hochfelden Coût des formations 2 415,77 € Participation 30 % (plafond 500 €)
TOTAL 500 €

Poste de direction École de Musique du Pays de la Zorn

- Solde 2020 (25 %) : 2 875 €
- 2020 (75 %) : 8 625 €
- TOTAL 11 500 €**

**37 voix pour
1 abstention (René HATT)**

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 AVR. 2021**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "René Hatt", written over the official stamp.